

***JOURNAL D'UN TEMOIN***  
**LA GUERRE VUE DEPUIS BRUXELLES**  
(Roberto J. PAYRO, pour *La Nación*)

**Bruxelles, jeudi 8 octobre (1914)**

Les affiches allemandes publient aujourd'hui les nouvelles suivantes – qui leur sont, bien sûr, favorables – à propos du siège qu'ils imposent au "*réduit national*":

*"A Anvers, le fort de Broechem est entre nos mains. L'attaque a traversé le secteur de la Nèthe et s'approche de la ceinture intérieure des forts. Une brigade anglaise et les Belges ont été repoussés entre la ceinture extérieure et l'intérieure, sur Anvers. Quatre batteries lourdes, cinquante-deux canons de campagne et de nombreuses mitrailleuses ont été pris en rase campagne."*



l'ennemi, et elle croit que les nouvelles allemandes sont exagérées si pas complètement fausses.

- *Dans six ou sept jours – dit-on –, l'inondation des alentours de la ville sera totale et, alors, elle sera définitivement sauvée.*
- *Pourquoi dans six ou sept jours et pas demain matin ? Il me semble que c'est urgent.*
- *Oui mais tout ne dépend pas de la volonté. Pour que l'inondation atteigne les énormes proportions que l'on désire, il faut qu'arrive l'une des grandes marées de l'année, ce qui se produira dans le délai indiqué. Les digues adéquates sont rompues et la mer entrera, submergeant toute la région, en ne laissant à sec que quelques chemins en hauteur, sur lesquels les troupes allemandes ne pourront avancer que sur un front tellement étroit qu'une seule mitrailleuse suffirait à les anéantir. Ne parlons*

*pas de l'artillerie lourde ; il sera impossible de l'installer et, s'ils essaient de l'actionner, elle s'enfoncera dans la boue au premier tir.*

- *Mais elle est installée ! N'entendez-vous pas ses détonations, que l'on ne peut pas confondre avec celles des canons de campagne ?*
- *Non, non. Seules quelques pièces sont en position et elles n'attaquent que les forts de la première ceinture. Notre infanterie, renforcée par les Anglais et les Français, défend les intervalles et, à chaque nouvelle charge, elle fait reculer l'ennemi et gagne du terrain sur lui. La défense pourra être assurée sans difficultés jusqu'à ce que se produise la marée, n'en doutez pas. Quant à l'inondation, elle a déjà commencé et toute la partie sud d'Anvers est sous eaux. Les Allemands devraient avancer avec de l'eau au moins jusqu'aux genoux et cela sans compter*

*l'argile collante qui rendra leur marche impossible. La grande marée complétera ce merveilleux système défensif. Anvers est inexpugnable.*

Cependant, quelques rumeurs qui parviennent du centre commercial belge sont peu rassurantes et accentuent ce que nous entendons depuis des jours. D'après elles, l'exode des habitants se poursuit et les rares qui restent sont, de jour en jour, plus nerveux : ils s'attendent à être bombardés ...

De son côté, le gouvernement lui-même ne semble pas très sûr de l'intangibilité d'Anvers et on dirait qu'il se prépare à chercher un meilleur abri. En effet, bien que le roi reste dans la ville alors que la reine s'en est allée – à ce que l'on affirme, pour laisser en Angleterre les tendres petits princes, qui ne sont pas en âge d'endurer les privations d'un siège –, on remarque des préparatifs de retraite chez le

gouvernement et on observe des symptômes très clairs comme quoi cette perspective a été, pour le moins, étudiée en profondeur. L'un de ces symptômes est la circulaire suivante du ministre de l'intérieur, M. Berryer, que viennent de recevoir les gouverneurs de province, leur indiquant l'attitude qu'ils doivent adopter face à l'occupant :

*"Confirmant ma circulaire du 4 août 1914 et mes instructions postérieures, j'ai l'honneur de vous demander de rappeler aux administrations communales les principes suivants, dont elles ne doivent s'écarter en aucun cas :*

**A. Relations entre les autorités civiles et l'autorité militaire belge.** — *Les autorités civiles et les personnes étrangères à l'armée ne peuvent pas s'immiscer, d'une manière quelconque dans les opérations militaires moyennant des conseils, des discussions ou des protestations. Les observations,*

*qu'elles croiraient devoir formuler, devront être adressées au ministère de l'intérieur.*

***B. Relations entre les autorités civiles et l'autorité militaire ennemie.***

*"1°. Réquisitions de vivres, etc. Les habitants ne peuvent pas s'opposer aux réquisitions de vivres, de fourrages, etc. ; mais ces réquisitions doivent être proportionnelles aux ressources de la localité. Les autorités communales serviront, quand cela leur sera possible, d'intermédiaires pour ces réquisitions et s'efforceront de les répartir équitablement. Rien ne peut être réquisitionné sinon en donnant un reçu ou en payant au comptant. Par ailleurs, l'occupant a l'obligation d'assurer la vie des populations des territoires qu'il occupe.*

*"2°. Travaux militaires. Les autorités militaires étrangères ne peuvent pas obliger les habitants à prendre part aux opérations militaires, à creuser des*

*tranchées, à fabriquer des armes ou des munitions, à aider à les transporter ou à coopérer d'une façon quelconque à la guerre dirigée contre leur pays. (Convention de La Haye de 1907, signée par l'empire allemand.)*

*"3°. Informations sur l'armée belge. — L'armée ennemie n'a pas le droit d'obliger les autorités ou les habitants à donner des informations sur l'armée belge, sur la présence de forces belges sur le territoire de la commune ou des communes voisines, sur ses manoeuvres, positions et opérations, ni sur l'existence ou l'état des ouvrages d'art. (Convention de 1907.) Il est interdit aux autorités et habitants de fournir des informations de ce genre. Toute contravention est sévèrement punie par le code pénal belge. En outre, elle expose le contrevenant aux rigueurs des autorités étrangères, car les informations peuvent se trouver facilement en contradiction avec les opérations*

*exécutées à ce moment-là par l'armée belge.*

**C. Devoirs des populations civiles.** — *On rappelle enfin que les habitants n'appartenant pas à l'armée doivent s'abstenir soigneusement de tout acte d'hostilité contre les troupes étrangères.*

*"Les instructions qui précèdent sont conformes au principe que l'empire allemand a déclaré toujours reconnaître.*

*"Tous les bons citoyens sont invités à s'en inspirer et à réclamer qu'on les respecte avec calme et fermeté. Dans les cas non prévus, ils devront consulter les autorités communales.*

*"Le ministre de l'intérieur, Paul Berryer."*

\*

La fille de l'illustre défenseur de Liège, Mademoiselle Marguerite Leman, a reçu des nouvelles de son père, d'une manière étrange. La carte qui les contenait fut trouvée, avec quelques lettres

d'épouses d'officiers, sur le cadavre d'un officier prussien tué à Hofstade. Le général Leman est à Magdebourg, guéri de ses blessures de *shrapnel*, mais il crache encore du sang, phénomène dû au fait qu'il a respiré les gaz nitreux que dégage la picrite des obus. (N.d.T.)

Roberto J. Payró

Copyright, 2014 : Bernard GOORDEN, pour la traduction française

PAYRO ; « *La guerra vista desde Bruselas. Diario de un testigo* (26) », in LA NACION ; 12/04/1915.

**Notes du traducteur (N.d.T.) :**

Concernant les forts d'Anvers, vous pouvez consulter :

[http://www.sambre-marne-yser.be/article=6.php3?id\\_article=77](http://www.sambre-marne-yser.be/article=6.php3?id_article=77)

Certaines affiches des autorités allemandes peuvent être notamment consultée en suivant le lien INTERNET :

<http://www.14-18.bruxelles.be/index.php/fr/affiches>

En ce qui concerne la « *toxicité des munitions* », voir :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Toxicit%C3%A9\\_des\\_munitions](http://fr.wikipedia.org/wiki/Toxicit%C3%A9_des_munitions)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Munition\\_non\\_explos%C3%A9e#Toxicit.C3.A9](http://fr.wikipedia.org/wiki/Munition_non_explos%C3%A9e#Toxicit.C3.A9)

« *L'explosif le plus commun en 1914-1918 était l'acide picrique, qui est toxique. L'enveloppe (chemise) des munitions et en particulier des obus est très robuste mais non éternelle. L'oxydation des obus entraîne la formation de picrates très instables (explosifs) qui rendent ces obus de plus en plus dangereux avec le temps.* »

Nous étant récemment rendu compte que, grâce à l'admirable travail de Benoît Majerus et Sven Soupart, le *Journal de guerre* (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) de Paul MAX (cousin du bourgmestre Adolphe MAX) était accessible sur INTERNET – il a été publié aux Archives de la Ville de Bruxelles / Archief van de Stad Brussel en 2006 –, il nous semble intéressant d'en citer des passages relatifs à certains événements évoqués par Roberto J. Payró.

[http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user\\_upload/publications/Fichier\\_PDF/Fonte/Journal\\_de%20Oguerre\\_de\\_Paul\\_Max\\_bdef.pdf](http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20Oguerre_de_Paul_Max_bdef.pdf)

C'est ainsi que Paul MAX rapporte en date du :

**Jeudi 8 octobre 1914** (page 88). (...) Rien de neuf. Les jours se suivent et se ressemblent. On n'a pas de nouvelles et les gens qui achètent clandestinement des journaux ne savent rien de plus que les autres. Le trafic des journaux continue : on trouve *Le Journal* et *Le Matin* pour 1 fr., le *Times* va jusque 5 fr. *La Métropole*, *Le Matin d'Anvers* et *La Flandre libérale* se vendent 1 fr. le matin, 0 fr. 75 à 3 h et 0 fr. 50 à 6 h. Lorsqu'il pleut, on peut même trouver *La Flandre*, vers le soir, pour 30 ou 20 centimes. C'est pour rien.

Source, également intéressante :

<http://warpress.cegesoma.be/fr>

Une autre source, **générale**, à découvrir :

<https://www.google.com/culturalinstitute/project/first-world-war>